

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL608

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 14

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , ainsi qu'au comité social territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La communication des lignes directrices de gestion au comité social territorial est important dans la mesure où elle implique les organisations représentatives du personnel. Elle renforce le dialogue social et illustre un souci de transparence et de communication sans être pour autant contraignante. Il s'agit en effet d'une simple communication.